

**MAIRIE DE MARIAC**

375 rive de la Dorne

07160 MARIAC

**DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUN 2014 à 18 h 15**

-----

**Membres en exercice** : 15**Membres présents** : 12 (3 pouvoirs)**Votants** : 15

- **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS** : L'arrêté préfectoral du 6 juin 2014 a fixé le nombre des délégués à élire pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 28 septembre prochain. L'élection municipale des délégués doit obligatoirement se faire ce jour selon la circulaire ministérielle du 2 juin 2014 pour toutes les communes. Pour la commune de Mariac il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

**MM. COTTA Marcel ROCHE- Maurice et FONTANEL Gilbert** ont été élus **délégués titulaires** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

**Mme CHAMBERT Christine - M.MERCHAT Jean-Marc et Mme SALLES Amandine** ont été élus **délégués suppléants** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE** : Le conseil municipal **ACCEPTE la décision modificative N° 1 du budget de la commune 2014** afin de régler deux factures du garagiste NG AUTO suite au vol et cambriolage que la commune a subi fin avril 2014 :
- une facture d'un camion IVECO pour un montant de 25 200 €
  - une facture pour un véhicule d'occasion type C15 pour un montant de 1 600 €

C/ 2182 : matériel -mobilier	+ 26 800 €
C/2315 : immos en cours	- 26 800 €

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE DENEIGEMENT** : Une aide du département est sollicitée concernant le déneigement 2013-2014. Le montant de la subvention s'élève à 50% du coût TTC des travaux justifiés dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage communale mais est plafonné à 3 000 €/km de voirie communale hors chemins ruraux. **Le total des dépenses s'élève à 2 025.78 € TTC.**
- **VOTE DES SUBVENTIONS** : Le conseil à l'unanimité a voté les subventions aux associations locales et extérieures pour un **montant total de 10 615.56 €**. Cette année, les montants ont été revus à la hausse pour la plupart des associations et **un montant de 800 € a été voté au centre hospitalier du Cheylard afin de leur permettre d'acquérir un minibus adapté.**

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	4 000 €
ADMR (Aide à domicile en milieu rural d'Accons- Mariac)	800 €
LES AMIS DE LA DORNE - Club du 3 <sup>ème</sup> âge Mariac	350 €
LES AMIS DE GIROND	300 €
ASB - Association sportive bouliste, Mariac	300 €
APEP - Association des parents d'élèves des écoles publiques de Mariac	300 €
CREA ARTISTES	300 €
LES GAIS LURONS - Compagnie théâtrale	300 €
PETANQUE DE LA DORNE	300 €
VILLE A JOIE	300 €
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DE MARIAC	576 €
Coopérative scolaire de l'école primaire publique de Mariac - 18 élèves x 20 €	360 €
Coopérative scolaire de l'école maternelle publique - 11 élèves x 20 €	220 €
Foyer socio-éducatif du collège des 2 vallées, Le Cheylard - 15 élèves x 10 €	150 €
Collège privé St Louis, Le Cheylard - 8 élèves x 10 €	80 €

<b>ADAPEI de l'Ardèche</b>	<b>100 €</b>
<b>AMICALE DES DONNEURS DE SANG</b>	<b>80 €</b>
<b>Société de PECHE "TRUITE DORNE EYRIEUX"</b>	<b>150 €</b>
<b>LES COLOMBES DE L'ESPOIR</b>	<b>200 €</b>
<b>ACPG-CATM Le Cheylard (anciens combattants prisonniers de guerre, anciens d'AFN)</b>	<b>130 €</b>
<b>FNATH Section cantonale des accidentés du travail et handicapés du Cheylard</b>	<b>60 €</b>
<b>UFAC – Amicale des mutilés et anciens combattants Le Cheylard</b>	<b>130 €</b>
<b>Société de SAUVEGARDE DES MONUMENTS ANCIENS DE L'ARDECHE</b>	<b>50 €</b>
<b>MNT- 25% des cotisations versées par les agents pour garantie 2013 soit : 1 118.26 € x 25% = 279.56 €</b>	<b>279.56 €</b>
<b>CENTRE HOSPITALIER FERNAND LAFONT Le Cheylard</b>	<b>800 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 615.56 €</b>

- **TRAVAUX EN COURS** : La commission des travaux-voirie s'est réunie le 16 juin.
- **Travaux de voirie** : seule la voie communale de la Roche sera exécutée cette année pour un montant prévu de 22 694.50 € HT, compte tenu des obligations budgétaires non prévues. La voie communale de Chadenac ne sera pas réalisée cette année.
  - **Travaux murs du cimetière et de l'église de Mariac** : Le devis s'élève à 31 015.22 €HT pour les travaux de rejointement des murs.
  - **Projet carrière** : Le projet de carrière de l'association « Equi'Mariac » a fait l'objet d'une discussion et le conseil n'a pas pris de position pour le réaliser cette année étant donné les nouvelles obligations budgétaires qui n'avaient pas été prévues lors du vote du BP 2014 et d'autres priorités plus urgentes.
- **PERSONNEL** :
- **EMPLOI SAISONNIER** : Accord du conseil décidant la création d'un emploi saisonnier d'agent polyvalent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'au 31 août 2014 à raison de 20 heures/semaine, afin d'assurer notamment la continuité de l'entretien de la voirie, des espaces verts et fleuris pendant l'été et de permettre aux agents communaux de prendre leurs congés en alternance.
  - **EMPLOI AGENT COMMUNAL**: Accord du conseil pour renouveler le contrat d'un agent communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 à raison de 24 heures par semaine.
- **DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2014-016 prise le 7 avril 2014 concernant les délégations consenties au maire par le conseil municipal.  
Dans le cadre du contrôle de légalité la préfecture a demandé de préciser les limites fixées par le conseil municipal pour certaines délégations (2-3-15 -17-20-21) consenties au maire. Le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE de fixer ces limites.**
- **SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CG ARDECHE ET A SON MAINTIEN DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE** : le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité réaffirme :
- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
  - Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
  - Le rôle essentiel du Conseil général de l'Ardèche en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
  - Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
  - Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
  - S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;

- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche ;

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Demande de déclassement d'un chemin** : Un courrier de M.BERNARD Wilfried a été adressé au conseil. Il demande le déclassement du chemin de « Manoulet ». Cette demande ne peut pas se réaliser dans l'immédiat. La procédure administrative est lourde et longue. Il convient de procéder à une enquête publique qui ne se mettra en place que dans l'attente d'autres demandes.
- **Courrier de la FF de Tennis** : La fédération française de tennis a adressé une copie du courrier envoyé au Tennis club de Mariac. Cette association est mise en sommeil et sera radiée de la fédération.
- **Pot de bienvenue** : Il aura lieu le lundi 4 août à l'espace tennis.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 30.